

Réunion du 7 novembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Denis HOMMEL

**N° CP/2016/510 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 2 - GAMBSHEIM - Proposition d'approbation de la
convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de
financement des travaux de réhabilitation du pont de transfert
usine CERGA - Ecluses à GAMBSHEIM (RD2)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet de plan de financement de la réhabilitation du pont-route de transfert usine-écluses de Gamsheim;
- approuve les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Centrale Electrique rhénane de Gamsheim(CERGA), relatif au transfert de la maitrise d'ouvrage au Département et aux modalités de financement de la réhabilitation du pont entre l'usine CERGA et les écluses (RD2) ;
- décide d'exercer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;
- autorise son président à signer la convention à conclure avec CERGA.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161107-lmc1103496-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/11/16